Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-029-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Déclassement d'une portion du chemin rural N° 65 situé sur la commune de Dreux (Eure-et-Loir)

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Demandeur : Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (Eure –et-Loir)

Commissaire Enquêteur : Michel Baccard

Enquête Publique du 04/12/2023 au 20/12/2023

L'enquête publique concerne le projet d'aliénation d'une portion du chemin rural N° 65 sur la commune de Dreux (Eure-et-Loir). Le but était de faire connaître ce projet aux personnes intéressées et de s'assurer qu'il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ce chemin rural.

Le 09/11/2023, Mr le Président de la Communauté d'agglomération a pris un arrêté prescrivant l'enquête publique et précisant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-029-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

- la période de l'enquête, soit du 04/12/2023 au 20/12/2023,
- la possibilité de prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture du siège de la Communauté d'Agglomération,
- les permanences du commissaire enquêteur programmées en mairie le lundi 04 Décembre 2023 de 10h00 à 11h00 et le mercredi 20 Décembre 2023 de 15h30 à 16h30.

Toutes les personnes intéressées pouvaient prendre connaissance des pièces du dossier déposé au siège de la Communauté d'Agglomération, consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit en mairie au commissaire enquêteur (envoi postal ou mail dédié)

Au terme de l'étude du dossier, de la visite sur place, des renseignements recueillis, et du déroulement de l'enquête, je soussigné Michel BACCARD, commissaire enquêteur désigné par Monsieur Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (Eure-et-Loir),

RELEVE que :

- les mesures obligatoires d'affichage et d'information du public ont été respectées et que l'enquête publique s'est déroulée dans les conditions prévues ;

- le dossier mis à disposition du public est très complet et permet aisément de comprendre le projet ;

- qu'une seule personne est venue consulter le dossier au siège de la Communauté d'agglomération ;

- que la même personne est venue rencontrer le commissaire enquêteur lors de la dernière permanence ;

- le chemin rural concerné n'est pas intégré dans le plan départemental des itinéraires de promenade ou de randonnée ;

- aucune observation n'a été mentionnée sur le registre d'enquête, et aucun courrier ou courriel n'a été envoyé à l'attention du commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-029-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

CONSIDERE que :

- le chemin rural N° 65 n'a plus aucune fonction de desserte depuis le début de l'année 2024 ;

- le projet d'aliénation au profit de la Communauté d'Agglomération, propriétaire de parcelles contigües, ne conduit à nul enclavement ;

- le projet d'aliénation permettra de déclasser la totalité de la partie du chemin rural N°65 inclus dans le périmètre de l'extension de la zone d'activités des Livraindières ;

- le maintien de ce chemin rural au sein de l'extension de la zone d'activités des Livraindières n'a aucun sens, puisque l'aménagement de celle-ci conduira à créer une voirie nouvelle desservant les différentes parcelles.

RECOMMANDE que :

- soit étudié néanmoins l'intérêt de créer un accès non routier depuis la future voirie interne à la zone et permettant de rejoindre le sentier de grande randonnée qui passe au nord-est de la future extension de la zone.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-029-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

EN CONCLUSION :

Compte tenu des points relevés ci-dessus, du respect des procédures, du dossier présenté et de la régularité de l'enquête publique, j'émets un

AVIS FAVORABLE

concernant le projet de déclassement d'une portion du chemin rural N°65 sur la commune de Dreux (Eure-et-Loir)

FAIT A DREUX, LE 03/01/2024

Le commissaire enquêteur,



Michel BACCARD